



MISSION  
JEUNES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



9 mars 2023 à Rennes

## L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes en région Bretagne

Afin d'accélérer l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de la région Bretagne, l'État, représenté par la Drees Bretagne, l'association régionale des Missions Locales (ARML), AKTO, Prism'emploi Bretagne, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 9 mars 2023 un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes dans la région.

**Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de travail temporaire.**

Le 9 mars 2023, les représentants de l'État, de l'ARML, de Prism'emploi Bretagne, d'AKTO, du FPETT et du FASTT, ont signé un accord-cadre régional, en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes accompagnés par les Missions Locales. Cet accord constitue la déclinaison en région Bretagne de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre l'État (DGEFP), l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, FPETT et le FASTT.

La démarche « Missions Jeunes », initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

**Des partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure**

Alors que le chômage poursuit sa décrue depuis plusieurs mois, les initiatives se poursuivent pour accompagner la reprise de l'emploi en France, notamment auprès

des jeunes, afin d'atteindre l'objectif d'une situation de plein-emploi d'ici 2027. La poursuite du dispositif #1jeune, 1solution ainsi que le renforcement de la contribution de l'État à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour favoriser le développement de l'apprentissage en sont des exemples.

L'État, l'UNML, et Prism'emploi engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, se mobilisent pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire. Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'engagement jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

#### **CHIFFRES CLÉS EN BRETAGNE**

- 684 agences d'emploi sur le territoire
- Plus de 44 260 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 5,7% de l'emploi intérimaire en France
- Les effectifs intérimaires stagnent (+0,0%) en région Bretagne en janvier 2023 par rapport à janvier 2022.

#### **CHIFFRES CLÉS MISSIONS LOCALES BRETAGNE**

- 17 Missions Locales interviennent sur l'ensemble du territoire ;
- Près de 240 lieux d'accueil de proximité dont 50 antennes
- 699 salariés travaillent au sein des Missions Locales de Bretagne
- 46 500 jeunes accompagnés chaque année.



*De gauche à droite : Magali SORIN, Déléguée territoriale du Fastt, Valérie FOUQUET, Directrice régionale AKTO, Marc KERRIEN, Président de l'ARML Bretagne, Anne GRAILLOT, Directrice régionale adjointe, Responsable du Pôle Entreprises, Emploi, Economie (3E) de la Dreets Bretagne, Annie RAULT, Présidente régionale de Bretagne Prism'emploi.*

#### **Contacts presse :**

Mathias NIRMAN - [mathias.nirman@chefcab.fr](mailto:mathias.nirman@chefcab.fr) - 06 48 78 13 88  
 Ema HAZAN - [Ema.hazan@plead.fr](mailto:Ema.hazan@plead.fr) – 06 64 56 11 74  
 Noémie BARBAUT - [Noemie.barbaut@plead.fr](mailto:Noemie.barbaut@plead.fr) – 06 25 26 37 94  
 Emmanuelle CASTELAIN – [e.castelain@armlb.bzh](mailto:e.castelain@armlb.bzh) – 06 87 40 20 52  
 Laurent QUEFFURUS – [laurent.queffurus@mloca.fr](mailto:laurent.queffurus@mloca.fr) – 06 08 85 26 24  
 Najat ZOUANE – [najat.zouane@dreets.gouv.fr](mailto:najat.zouane@dreets.gouv.fr) – 02.99.12.21.56

#### **À propos de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)**

**La DREETS** est l'interlocuteur unique, au niveau régional, pour toute question concernant :

- la politique du travail et l'inspection du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs ;
- le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle) ;
- les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) ;
- les actions sociales et économiques de la politique de la ville (dans certains régions, cette mission est exercée par le Secrétariat général pour les affaires régionales — SGAR) ;
- le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;

- la formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

#### **À propos de Prism'emploi :**

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. [www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - @Prismemploi

#### **À propos d'AKTO :**

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégué pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

#### **À propos de l'Association régionale des Missions Locales de Bretagne**

L'ARML Bretagne réunit les 17 Missions locales dans le but d'assurer la représentation régionale du réseau, de participer à l'observation de la situation des jeunes bretons, de développer les partenariats avec les entreprises, les acteurs institutionnels et sociaux économiques en Bretagne, de coordonner des missions régionales mutualisées, de piloter des projets inter Missions Locales

#### **À propos du FPETT**

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. [www.fpett.fr](http://www.fpett.fr)

#### **À propos du FASTT**

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 980 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions, ainsi que le régime de la prévoyance qui indemnise plus de 90 000 arrêts de travail chaque année. [www.fastt.org](http://www.fastt.org)